

En visioconférence, le 10 mars 2022

COMPTE-RENDU

Réunion du : 10 mars 2022

Objet : Conseil d'administration (CA)

Étaient présents

Président : Gilles ROUSSEL

Membres élus, ayant voix délibératives (13)

Titulaires

Isabelle NAVIZET, vice-présidente du Conseil d'administration
Dominique MIGNOT
Latifa OUKHELLOU
Nacima BARON
Stéphanie ROSSANO
Divitha SEETHARAMDOO, excusée à partir de 17h
Dominique REVUZ
Katia LAFFRECHINE
Denis BUREAU
Agnès NTEP
Samia EL MARS
Fabrice VIENNE
Tanneguy ALLAIRE

Membres élus, n'ayant pas voix délibérative

Suppléants

Jean-François BERCHER
Sophie RIEUNIER
Thierry SERRE
Renaud-Pierre MARTIN
Luc DELEAVAL
Sandrine MARCEAU
Olivier BURBAN

Membres de droit, ayant voix délibératives (10)

Titulaires

Frédéric RAVEL
Claire SALLENAVE, suppléante ayant voix délibérative
Hélène PESKINE, suppléante ayant voix délibérative, excusée à partir de 17h
Frédéric GASTON
David JULLIARD, ayant donné voix délibérative à Manuelle SALATHE, suppléante, de 13h à 14h50
Marie-Christine LEMARDELEY, excusée à partir de 15h42
Jeanne STRAUZ, suppléante ayant voix délibérative
Pierre LORY, suppléant ayant voix délibérative, excusé à partir de 15h49
Marie-Hélène PAPILLON, suppléante ayant voix délibérative
Angela PASCOA DOS SANTOS, excusée à partir de 15h42

Membres de droit, n'ayant pas voix délibérative

Suppléants

Pas de suppléant présent

Personnalités extérieures nommées et élues, ayant voix délibératives (6)

Nathalie BEAULNES-SERENI, absente excusée ayant donné procuration à Isabelle NAVIZET
Valérie DAVID, absente excusée ayant donné procuration à Isabelle NAVIZET
Gérard EUDES, absent excusé de 13h à 16h ayant donné procuration à Dominique REVUZ
António GOMES CORREIA
George YANNIS
Jean-Robert JACQUEMARD, absent excusé ayant donné procuration à Dominique MIGNOT

Etaient absents

Membres élus

Titulaires

Stéphane TASSEL
Dorine PAILLER

Suppléants

Laurent NAJMAN
Philippe VEZIN
Maud CHIRIO
Sandrine WENGLENSKI
Dejan RISTIC
Nicole DA MOTA
Estève HERNANDEZ
Floriane KERGUS

Membres de droit

Titulaires

Camille GALAP
Thierry COURTINE
Marc PAPINUTI
Sébastien SORIANO
Muriel BARNEOUD
Nicolas ARNAUD

Suppléants

Anne-Sophie BARTHEZ
Delphine PAGES EL KAROUI
Stéphanie CELLE
Antoine GUILLOU
Laure-Agnès MOLLARD CADIX

Personnalités extérieures nommées et élues

Titulaires

David YTIER
Clothilde GRANADO

Suppléants

Marylène BONFILLON

Invités au conseil d'administration

Frédéric MORET, 2nd Vice-président de l'Université
Serge PIPERNO, Vice-président recherche
Didier DEGNY, Vice-président intégration et relations avec les Écoles
Agnès JULIEN, Vice-présidente international
Muriel JOUGLEUX, Vice-présidente partenariats et professionnalisation
Caroline TROTOT, Vice-présidente égalité
Jean-Bernard KOVARIK, Vice-président appui aux politiques publiques
Valérie BAUDERE, Directrice générale des services adjointe
Nelly TOCKO, Agente comptable de l'Université
Valérie RIOU, Commissaire aux comptes, Cabinet Mazars
Nathalie SEMAILLE, Directrice des affaires financières et de l'achat public
Isabelle PERA, Responsable du service budget
Pascal JACQUIN, Secrétaire général ESIEE Paris
Alexandra LAUNAY, Responsable ressources humaines ESIEE Paris
Claire CORMAN, Directrice des ressources humaines U
Yannick L'HORTY, Professeur des Universités en sciences économiques
Maëva BALLON et Louise BOURGOIN, Chargées de projet égalité

Julien SEBAG, Représentant monsieur le Recteur de l'académie de Créteil

Pascal ODOT, Directeur général délégué aux affaires juridiques et institutionnelles
Annick USSEL, Directrice générale déléguée aux affaires juridiques et institutionnelles adjointe
Stéphanie NEIBECKER, Directrice générale déléguée aux affaires juridiques et institutionnelles adjointe
Delphine DESSOLLES, assistante juridique, secrétaire de séance du conseil d'administration

Rédactrice Ubiquus : Aviva EIZIKMAN

ORDRE DU JOUR

I. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

- 1) Compte rendu du CA du 9 décembre (vote)

II. GOUVERNANCE

- 2) Actualité générale de l'établissement (information)
- 3) Feuille de route et contrat d'établissement (information)

III. BUDGET ET RESSOURCES HUMAINES

- 4) Résultats 2021
 - a. Présentation du rapport de gestion de l'ordonnateur (information)
 - b. Présentation du compte financier de l'exercice 2021 (information)
 - c. Certification des comptes de la Commissaire aux comptes (information)
 - d. Approbation du compte financier de l'exercice 2021 (vote)
- 5) Présentation des actions du contrôle interne réalisées en 2021 (information)
- 6) Présentation de l'étude sur les écarts de rémunération femmes hommes au sein de l'Université Gustave Eiffel (information)
- 7) Point sur les effets de la Loi de Programmation de la Recherche
 - a. Régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC) (information)
 - b. Cumuls d'activité (information)
 - c. Chaires de professeurs juniors (information)
 - d. Repyramidage : désignation des sections CNU concernées par l'ouverture d'une voie temporaire d'accès au corps des professeurs d'université 2021/2022 (vote)
- 8) Rémunération des intervenants participant à titre accessoire au fonctionnement des jurys de concours d'entrée à l'école d'ingénieurs ESIEE Paris (vote)
- 9) Rémunération des experts-évaluateurs du projet européen MSCA-COFUND-Clear-Doc (vote)

IV. ENSEIGNEMENT ET VIE ETUDIANTE

- 10) Frais de formation 2022/2023
 - a. Frais de formation continue et VAE inférieurs à 4 000 euros (information)
 - b. Frais de formation continue supérieurs à 4 000 euros (vote)
 - c. Frais de formation initiale (vote)

- 11) Bilan Cvec 2021 (vote)

V. QUESTIONS DIVERSES

- 12) Avenant relatif au marché de gardiennage (vote)

Le quorum étant atteint avec 26 membres, 22 présents et 4 membres représentés, la séance est ouverte à 13 heures 05, sous la présidence d'Isabelle NAVIZET, dans l'attente de l'arrivée de Gilles ROUSSEL.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

1. Compte rendu du conseil d'administration du 9 décembre 2021

Stéphanie ROSSANO suggère la modification de son intervention, à la page 15, suivante : « *s'étonne qu'il faille rediscuter de ce point qui avait fait l'objet d'une large opposition pendant la campagne présidentielle* ».

Sous réserve de l'intégration de la modification apportée en séance, le compte rendu du conseil d'administration du 9 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

GOVERNANCE

2. Actualité générale de l'établissement

Isabelle NAVIZET signale que Gilles ROUSSEL est absent en début de séance du fait qu'il accompagne le Premier ministre qui s'est déplacé à Marne-la-Vallée pour donner le résultat des I-Sites et IDEX.

Par ailleurs, l'université se mobilise par le programme Pause pour accueillir des chercheurs ukrainiens, et envisager l'accueil d'étudiants en licence ou doctorat ukrainien. Des collectes sont mises en place pour recueillir des produits de première nécessité à l'École d'architecture de la ville & des territoires Paris-Est (EAVT), l'École des Ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP) et sur le campus méditerranéen.

Marie-Hélène PAPILLON ajoute que le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) participe également au programme Pause.

Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe de la maire de Paris à l'enseignement, signale qu'un accueil d'étudiants ukrainiens a été mis en place au Quartier Jeunes (QJ) de l'ancienne mairie du 1^{er} arrondissement avec des aides alimentaires, du soutien psychologique et un accès au droit. Ils ne doivent pas hésiter à faire appel à la Ville de Paris, qui a une rubrique spécifique sur son site.

Olivier BURBAN annonce qu'une collecte est également organisée sur le campus de Nantes.

Isabelle NAVIZET indique qu'il sera possible de retirer les masques dans les locaux de l'université à compter du 14 mars. Le Président devrait diffuser un e-mail apportant des précisions.

Stéphanie ROSSANO demande s'il restera possible de fournir des masques FFP2 aux collègues pour les protéger, du fait que le taux d'incidence reste élevé, alors que les étudiants ne porteront plus de masque.

Valérie BAUDERE propose de s'en assurer et de passer de nouvelles commandes si des personnes souhaitent conserver le port du masque.

Frédéric MORET rappelle que les composantes doivent s'adresser à la direction générale déléguée immobilière et logistique (DGDIL), ex-DPIL.

Olivier BURBAN s'enquiert de la restauration collective.

Valérie BAUDERE précise que les jauges seront levées, ainsi que la distanciation.

Isabelle NAVIZET annonce que le conseil d'administration de juin aura lieu en présentiel.

L'observatoire national des discriminations et de l'égalité dans le supérieur (ONDES) piloté par l'Université Gustave Eiffel a été lancé le 15 février. Une première étude nationale portait sur l'accès en Master des étudiants porteurs de handicap et étudiants aux noms à consonance étrangère. Il apparaît une discrimination en matière d'information donnée aux différents types de personnes. L'objectif est de modifier les pratiques.

Dominique REVUZ observe que des responsables de Master ont pensé que les emails étaient frauduleux car tous de la même forme et ont cessé d'y répondre.

Frédéric MORET ajoute qu'un même secrétariat gère plusieurs mentions de Master et peut repérer des e-mails qui se ressemblent, ce qui produit un biais méthodologique.

Isabelle NAVIZET propose de transmettre cette remarque aux responsables de l'étude.

Par ailleurs, un projet a été déposé dans le cadre de l'appel à projets du Programme d'investissements d'avenir (PIA4).

Muriel JOUGLEUX ajoute que dans le cadre du PIA4, il s'agit de déployer une démarche de soutien à l'innovation sur des enjeux prioritaires visant à améliorer l'accompagnement des projets de recherche des laboratoires pour les amener vers un transfert technologique. Les projets concernent les thématiques suivantes : ville durable, digitalisation et décarbonation des mobilités. Le partenariat implique une quinzaine d'universités et des écoles d'ingénieur. Des enveloppes financières sont accordées aux laboratoires à hauteur de 25 millions d'euros pour la pré-maturation et 25 millions d'euros pour la maturation. Les porteurs de projets seront accompagnés. Les auditions auront lieu en mai pour un résultat avant l'été.

Frédéric RAVEL précise que deux de ces programmes ont été confiés conjointement à l'Université Gustave Eiffel et un autre partenaire pour lier la phase de laboratoire et la phase industrielle. Par ailleurs, le programme PIA4 est désormais appelé France 2030. Il est important qu'en amont, les chercheurs, président à l'amorçage de la maturation.

Samia EL MARS demande si le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) a été associé aux évolutions des consignes sanitaires pour continuer à protéger les collègues.

Valérie BAUDERE indique que le CHSCT se réunira le 18 mars et abordera ce sujet. Il faudra néanmoins appliquer les nouvelles consignes sanitaires dès le 14 mars.

3. Feuille de route et contrat d'établissement

Gilles ROUSSEL annonce que le contrat de site n'a pas été signé. Or, la feuille de route est jointe au contrat de site. On propose de prolonger la feuille de route sur les indicateurs de suivi et de travailler en parallèle avec le ministère de la transition écologique, le ministère de la culture pour l'École d'architecture de la ville & des territoires Paris-Est, et la Ville de Paris, sur un projet de contrat multi-tutelles en 2025.

Claire SALLENAVE explique que le contrat d'objectifs et de performance (COP) du ministère de l'écologie précise les axes de recherche qu'il souhaite voir se développer à l'université, ainsi que des axes plus généraux concernant l'université. Le COP Ifsttar est arrivé à échéance en 2021. L'objectif est d'avoir un document contractuel unique entre l'université et ses tutelles pour 2025. Pour mieux connaître les attentes du ministère en matière de science, il s'agit d'approfondir la discussion scientifique et stratégique entre le ministère et l'université en s'appuyant sur l'administration centrale. Nous reviendrons vers le conseil d'administration en juin pour préciser l'avancement des travaux.

Gilles ROUSSEL précise que la difficulté de construction du contrat porte surtout sur la forme.

BUDGET ET RESSOURCES HUMAINES

4. Résultats 2021

Isabelle NAVIZET rappelle que 2021 a été une année exceptionnelle, avec l'intégration de l'I-SITE et de l'ESIEE et la première année de l'Université Gustave Eiffel avec l'ensemble de son périmètre.

Le résultat comptable atteint 10,4 millions d'euros. Les comptes ont été certifiés avec une seule réserve, qui concerne les recettes de l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (ex-IFSTTAR) sur des contrats, car les produits à recevoir étaient mal reliés à des contrats de recherche. Ce problème devrait se résoudre en 2022.

Elle remercie les équipes pour leur travail sur le budget et l'intégration des données ex-UPEM et ex-IFSTTAR et Esiee Paris.

Le résultat 2021 a été impacté par la résolution du litige TVA qui a permis de constater une recette (reprise sur provision) de 4,6 millions d'euros. Un décalage d'un million d'euros de recrutements s'est produit à l'ESIEE avec un glissement vieillissement technicité (GVT) négatif. Des dépenses n'ont pas été réalisées du fait de la pandémie. Concernant l'I-SITE, des dépenses ont été décalées de 2021 vers 2022. Le niveau de recettes est de 97,5 % et le niveau de dépenses est de 94,5 %. Malgré le résultat positif dû à des circonstances exceptionnelles, le soutien de l'Etat est nécessaire.

a. Présentation du rapport de gestion de l'ordonnateur

Nathalie SEMAILLE précise qu'il y a eu deux budgets rectificatifs (BR) en mars et juin 2021. Les faits marquants sont l'intégration de l'ESIEE et de l'I-SITE et l'harmonisation des pratiques budgétaires des entités.

241 millions d'euros de recettes ont été facturés, soit une réalisation de 90 %. 172,6 millions d'euros sont liés aux subventions pour charge de service public (71 % des recettes). La réalisation des recettes des droits d'inscription à 286 % est un artefact dans la catégorisation des prévisions de recette. L'harmonisation en cours des pratiques budgétaires devrait réduire ce type de phénomène

Concernant les recettes, pour la formation professionnelle, la réalisation est supérieure à la prévision (1,5 million d'euros). En revanche, la formation par apprentissage est inférieure aux prévisions en raison des changements de modalités de facturation des Centres de formation d'apprentis (CFA) et Opérateurs de compétences (OPCO). Ce décalage temporel se résorbera dès que les systèmes auront atteint leur rythme de croisière. Il convient par ailleurs de s'approprier de nouvelles modalités de facturation. La taxe d'apprentissage (« 13 % ») est un succès malgré la réforme.

Pour la recherche hors agence nationale de la recherche (ANR), les objectifs sont atteints. L'appropriation du logiciel Système d'information financier analytique et comptable (SIFAC) par les équipes, les améliorations des procédures internes, la plateforme Chorus opérationnelle et l'encaissement des échéances de 2020 en retard ont favorisé ce résultat collectif.

L'année 2021 marque le début de la gestion complète de l'I-SITE par l'université. Si seulement 9,8 millions ont été encaissés et rapprochés, les facturations enregistrées en 2021 pour un règlement à venir s'élèvent à 15,7 millions.

La réalisation des subventions régions et de l'Union européenne est contrastée : lancement tardif de contrats de plan État-Région (CPER), encaissements inférieurs aux attentes (décalages) et facturations à venir. Sur les autres subventions et recettes, les encaissements sont également inférieurs aux attentes, car ils sont décalés vers 2022. Les subventions des collectivités publiques sont bien facturées et la Contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC) est supérieure aux prévisions.

La dynamique des recettes Eiffel fonctionne, avec 23,4 millions d'euros de recettes supplémentaires par rapport à 2020.

Les dépenses représentent 245 millions d'euros avec une réalisation à 88 % du fait de la crise sanitaire et de la fusion qui a ralenti la réalisation des projets. Une réingénierie des processus est par ailleurs en cours.

Les charges de personnel à 182,64 millions d'euros représentent 74,6 % des dépenses totales. Des recrutements sont reportés du fait du décalage des projets et diverses causes. Le versement des indemnités spéciales de l'IFSTTAR est décalé à 2022. On note également une sous-consommation des heures. En revanche, des mesures Covid-19 s'ajoutent : prolongation des contrats doctoraux, Attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER) supplémentaires.

Les dépenses de fonctionnement représentent 43,11 millions d'euros. Ces dépenses sont maîtrisées malgré l'inflation de 2021. La pandémie de Covid-19 entraîne une baisse de la réalisation des consommations d'autorisations d'engagement (69 %) : Les autorisations d'investissement sont bien consommées à 74 % (19,18 millions d'euros). Le plan de relance a été engagé dans les temps, avec des paiements sur 2022 et 2023. Des investissements scientifiques et techniques ont été réalisés, ainsi que des investissements immobiliers et logistiques, dont le détail figure dans la note de l'ordonnateur.

La structure de la dépense a évolué, avec une diminution des dépenses de pilotage et de support et une augmentation de la part de la recherche et de l'immobilier.

Avec 241 millions d'euros de recettes encaissées et 235 millions d'euros de dépenses décaissées, le solde budgétaire est positif de 5,8 millions d'euros.

Pour 2022, on attend une hausse de 550 000 euros des prix de l'énergie. Les effets de la Loi de programmation de la recherche (LPR) et de la réforme indemnitaire sont également à prendre en compte. Il existe toutefois des facteurs de sécurisation, notamment le recrutement en cours d'un directeur des affaires financières pour l'ensemble de l'université, un environnement d'appui à la maîtrise des risques budgétaires et comptables et la confirmation de la gestion centralisée de l'I-SITE dans une optique de convergence des pratiques budgétaires et comptables. L'I-SITE 2 a par ailleurs été confirmé par le Premier ministre.

Au moment du budget initial le fonds de roulement s'élevait à 13,2 millions d'euros et la trésorerie prévisionnelle à 21,5 millions d'euros sur la base du compte financier 2020.

Après retraitement sur la base du compte financier 2021, le fonds de roulement prévisionnel est de 32,64 millions d'euros, et la trésorerie, 45,51 millions d'euros, soit un fonds de roulement à 46 jours et une trésorerie à 63 jours.

Ces indicateurs et l'analyse du compte financier confirment la soutenabilité de la trajectoire budgétaire de l'université avec le soutien des tutelles

Fabrice VIENNE demande si une estimation a été faite sur l'effet de la réforme indemnitaire pour 2022.

Nathalie SEMAILLE répond par la négative.

Frédéric MORET indique que la notification partielle prend en compte l'augmentation de l'indemnité statutaire accordée aux enseignants-chercheurs et aux enseignants de second degré pour le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI). La notification pour la prime individuelle a également été reçue.

Stéphanie ROSSANO demande des précisions sur les raisons du décalage entre le compte de résultat prévisionnel négatif de 11 millions d'euros et le résultat positif de 6 millions d'euros.

Par ailleurs, la sous-consommation des heures complémentaires et de vacation lui paraît étonnante compte tenu de la charge de travail dont les collègues font part. Elle s'enquiert également du coût de la fusion. Le résultat paraît très positif alors que les collègues se plaignent d'un manque de moyens.

Nathalie SEMAILLE indique que pour la recherche, il s'agit de l'exécution 2021. Certaines seront facturées en 2022. Les services de gestion recherche n'ont pas signalé d'absence de perspective pour 2022.

S'agissant du compte de résultat, le décalage provient du fait que des dépenses n'ont pas été réalisées alors que les recettes étaient supérieures aux prévisions. En outre, la gestion de l'I-SITE, qui représente des millions d'euros d'encaissements et décaissements, a provoqué des décalages organisationnels.

Frédéric MORET ajoute que des heures budgétées en supplément par rapport aux heures classiques pour amortir le choc du Covid-19 n'ont pas été dépensées. Quelques opérations d'investissement ont été sous-consommées par manque de personnel. L'intégration de l'I-SITE a demandé beaucoup de travail et explique de nombreux décalages.

Valérie BAUDERE confirme que l'activité contractuelle est très dynamique avec 48 projets notifiés en février et des encaissements de recettes satisfaisants.

Frédéric RAVEL précise que le solde budgétaire est supérieur aux prévisions dans la plupart des établissements de recherche, qui ont établi un budget initial prudent sur les recettes en raison des incertitudes liées à la crise sanitaire, et ont réalisé moins de dépenses que prévu. L'Université Gustave Eiffel n'est pas une exception.

Le jury international a accordé un budget de près de 10 millions d'euros par an pour l'I-SITE. Il est préférable de le considérer comme une recette récurrente.

Enfin, il recommande de distinguer dans le rapport les projets ANR déposés par les laboratoires et l'ANR PIA, qui ne représentent pas le même phénomène.

Samia EL MARS demande des précisions sur la Fondation Gustave Eiffel. S'agissant du pilotage, les projets I-SITE sont financés, mais les besoins permanents sont en difficulté, notamment pour les personnels qui assurent aussi de nombreuses nouvelles missions. Elle demande qu'on laisse du temps et de l'espace au pilotage financier au plus près du terrain, en réduisant le nombre d'appels à projets et donc de moyens supplémentaires à demander en cours d'année. Il serait préférable de pouvoir prévoir les recettes dès le début d'année pour les piloter.

Stéphanie ROSSANO observe que la fusion fait entrer des recettes certes, mais génère aussi d'énormes dépenses et une forte fatigue des collègues.

Dominique MIGNOT estime que la fusion a pour principal intérêt l'interruption de la baisse des effectifs de l'ex-IFSTTAR, ce qui est favorable au maintien de l'activité recherche.

Isabelle NAVIZET explique que les fondations avaient moins de moyens à accorder à l'université et ont réduit leurs donations à l'Université Gustave Eiffel. Cela serait compensé par la fondation Gustave Eiffel.

Muriel JOUGLEUX confirme une baisse de la collecte de dons, qu'on espère compenser par la création de la fondation Gustave Eiffel.

Nelly TOCKO indique que le mécénat des fondations représentait 213 Keuros.

b. Présentation du compte financier de l'exercice 2021

Nelly TOCKO rappelle que le résultat positif de 10,4 millions d'euros a été fortement impacté par l'ajustement des provisions pour risques, l'harmonisation des méthodes de comptabilisation des opérations pluriannuelles, l'augmentation des subventions de l'ANR avec l'I-SITE. Une sous-exécution en fonctionnement et investissement est constaté. Le taux d'exécution en recette de 97,5 % est supérieur à celui des dépenses (94,4 %). La démarche de gestion financière est saine et permet la réalisation des projets.

Les points forts sont les suivants :

- des équipes performantes et investies ;
- la soutenabilité de la trajectoire budgétaire de l'université malgré un contexte difficile ;
- un fonds de roulement et une trésorerie confortables pour le nouvel établissement, mais sur lesquels il convient de rester prudents, eu égard la partie non mobilisable (exemple : les fonds I-SITE qui sont dédiés) ;
- l'élaboration et l'exécution budgétaire conformes au décret relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) ;
- la volonté d'amélioration des pratiques et de réorganisation du nouvel établissement avec un travail d'harmonisation des procédures de gestion des opérations pluriannuelles.

Il reste néanmoins des points d'attention :

- le dispositif de contrôle interne budgétaire et comptable à mettre en place ;
- la poursuite de l'harmonisation des processus ;
- la fragilité de la qualité comptable ;
- le développement du partenariat ordonnateur-comptable après un déploiement des dispositifs de maîtrise des risques ;
- la nécessité d'uniformisation des pratiques pour améliorer la qualité de l'information financière et comptable ;
- des outils de pilotage à mettre en place ;
- le solde budgétaire, le ratio de rigidité et le fonds de roulement mobilisable à surveiller.

Pour la situation patrimoniale, 90 % des dépenses et 97 % des recettes sont exécutées. Le résultat, annoncé à un million d'euros au budget, atteint finalement 10 millions d'euros. La capacité d'autofinancement et la variation de fonds de roulement sont également supérieures aux prévisions.

Le solde budgétaire est de 5 millions d'euros et le résultat comptable de 10 millions d'euros.

Le solde budgétaire ne tient pas compte des sommes reçues non rapprochées qui restent sur un compte d'attente : exemple fonds reçus par l'ANR fin décembre et qui n'ont pas pu être rapprochés d'une facture d'avance : 10 141K€.

Afin de lier le solde budgétaire au résultat et à la variation du fonds de roulement, il convient de tenir compte de toutes les opérations comptabilisées mais sans impact sur le solde budgétaire : charges non décaissables, produits non encaissables, rattachement des produits et charges à l'exercice.

Les produits à recevoir, les produits constatés d'avance et les comptes d'imputation provisoire de recettes ont eu, cette année un impact particulièrement marqué sur le décalage. Les rattachements des charges et produits à l'exercice pèse +8M€ en 2021 (contre 3M€ en 2020).

Les produits à recevoir concernent les contrats de recherche, et l'apprentissage. Les produits constatés d'avance concernent pour moitié les rattachements des frais de scolarité Esiee et pour l'autre moitié, la recherche.

La subvention pour charge de service public représente 64 % des recettes. 17 % des recettes sont des ressources propres. Les autres ressources incluent l'ANR (2 %), les autres subventions (6 %) et des reprises sur provisions et quotes-parts de subvention pour 10 %. Les 44 millions d'euros de ressources propres comprennent les produits des activités annexes, dons et legs, taxe d'apprentissage, droits, prestations de recherche, colloques, publications, formation continue et autres prestations d'apprentissage et validation des acquis de l'expérience (VAE).

En comptabilité générale, l'évolution s'explique principalement par le transfert d'ESIEE Paris et de l'I-SITE.

Les charges (258 millions d'euros) comprennent la masse salariale pour 76 %, les charges externes (11 %), les achats (3 %), les amortissements et provisions (8 %) et les charges de gestion courante (3 %). Les charges énergétiques ont progressé et poursuivront leur progression.

L'excédent brut d'exploitation est en forte progression (19,6 millions d'euros).

La capacité d'autofinancement, qui mesure la capacité de l'établissement à financer les besoins liés à son existence, s'élève à 14,27 millions d'euros. Le ratio de rigidité atteint 76 %, en dessous du seuil d'alerte (82 %).

En 2021, des immobilisations ont été acquises pour 13,49 millions d'euros, ce qui impacte la variation de fonds de roulement.

Avec 419 millions d'euros d'immobilisations et 466,5 millions d'euros de ressources stables, le fonds de roulement (FDR) est de 47 millions d'euros. Les créances et stocks représentent 48,1 millions d'euros, et les dettes, 59 millions d'euros, soit un besoin en fonds de roulement (BFR) de 11,7 millions d'euros. La trésorerie s'élève à 58,5 millions d'euros (différence entre FDR et BFR). Le FDR augmente de 6 millions d'euros du fait notamment qu'une partie des investissements n'a pas été réalisée. Il représente 75 jours de charges décaissables. Le FDR mobilisable atteint pour sa part 33 millions d'euros, soit 52 jours de charges décaissables. La trésorerie inclut 12 millions d'euros de récupération de TVA et 18 millions d'euros dédiés à l'I-SITE et aux labex. Par conséquent, la trésorerie mobilisable de 24 millions d'euros représente 39 jours de charges décaissables.

En conclusion, les résultats du compte financier montrent que l'université est dans une démarche de gestion financière saine qui lui permet de réaliser ses projets, avec le soutien des tutelles.

c. Certification des comptes de la Commissaire aux comptes

Valérie RIOU (cabinet Mazars) rappelle que son rôle est de contrôler la régularité et la véracité des comptes.

Les comptes sont certifiés avec une réserve. Comme sur l'exercice 2020, en raison d'un manque de fiabilité des produits à recevoir, notamment sur les activités de recherche de l'ex-IFSTTAR, les commissaires aux comptes n'ont pas pu s'assurer de la réalité ni de l'exhaustivité de ce poste au 31 décembre 2021. La règle comptable prévoit en effet que les dépenses sur les contrats de recherche doivent être égales aux recettes en fin d'année. Cette réserve ne signifie cependant pas que les comptes sont mal suivis par les opérationnels.

L'intégration d'Esiee Paris n'a pas soulevé de problématique particulière sur la qualité des comptes repris.

La recommandation est de veiller à la centralisation du suivi du projet I-SITE et à poursuivre les ateliers sur les recettes pour parvenir à la levée de réserve.

Dominique REVUZ s'étonne que l'université n'ait pas de capacité d'engagement partiel du budget au 1^{er} janvier.

Nathalie SEMAILLE précise que l'université peut engager jusqu'à fin décembre. On ne peut ouvrir le budget avant de finir les opérations comptables et les reports des engagements des années précédentes, mais les paiements en urgence sont possibles avant l'ouverture du budget.

Frédéric MORET convient que l'activité est surdimensionnée par rapport aux ressources pérennes de personnel. Le PIA apporte une aide en contractuels, mais les embauches ponctuelles ne suffisent pas. Le financement du plan de relance oblige à mobiliser encore plus des personnels alors que le plafond d'emploi est contraignant. Il faudra trouver des solutions sur d'autres modèles.

Dominique REVUZ demande si les emplois liés au CFE interne resteront dans l'université.

Muriel JOUGLEUX répond que les contractuels ne sont pas dans le plafond d'emploi.

Frédéric MORET espère que le dialogue stratégique de gestion contribuera à faire aboutir les demandes de l'université, car il lui est demandé d'accroître son activité sans lui accorder davantage de moyens.

d. Approbation du compte financier de l'exercice 2021

Article 1^{er}

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 1 838,5 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 635,4 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 244 927 250,31 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 182 640 026,89 € personnel
 - 43 110 361,45 € fonctionnement
 - 19 176 861,97 € investissement
- 235 389 187,69 € de crédits de paiement
 - 182 640 026,89 € personnel
 - 38 593 471,37 € fonctionnement
 - 14 155 689,43 € investissement
- 241 168 066,81 € de recettes soit un solde budgétaire de + 5 778 879,12 €

Article 2

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- +23 283 529,47 € de variation de trésorerie
- +10 405 535,22 € de résultat patrimonial
- +14 270 807,36 € de capacité d'autofinancement
- +6 180 132,88 € de variation de fonds de roulement

Une discussion porte sur le remplacement des titulaires absents par des suppléants de la même organisation syndicale.

Stéphanie ROSSANO déplore la non-prise en compte du vote d'un suppléant présent *de la liste l'Université en commun* et observe qu'on ignore qui vote réellement dans les votes en visioconférence.

Samia EL MARS demande qu'une solution soit trouvée pour la réunion suivante.

Isabelle NAVIZET affirme que le texte initial prévoit la présence d'un titulaire, qui a son suppléant.

Stéphanie ROSSANO ajoute que le texte prévoit une procuration lorsqu'il faut se déplacer et demande que ce système soit appliqué également au distanciel, car il est parfois impossible d'assister à la réunion en distanciel.

Pascal ODOT note la demande des organisations syndicales.

Samia EL MARS rappelle que cette demande avait déjà été formulée.

Le compte financier de l'exercice 2021 est approuvé à la majorité avec 5 abstentions.

Article 3

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur de 10 405 535,22 € en réserve.

L'affectation du résultat est approuvée à la majorité avec 5 abstentions.

5. Présentation des actions du contrôle interne réalisées en 2021

Nathalie SEMAILLE rappelle que le contrôle budgétaire et comptable est obligatoire et inscrit dans le décret GBCP.

Depuis la décision de mars 2021, des actions ont été menées à bien, en lien avec la réorganisation de la DGS. Le contrôle interne de première ligne se poursuit sur deux axes.

Sur l'axe organisation, les concepts de la maîtrise des risques au niveau budgétaire et comptable ont été présentés à l'ensemble de la gouvernance, et des réflexions sont en cours sur l'organigramme fonctionnel nominatif (OFN) dans le cadre de la restructuration de la direction générale des services.

Sur l'axe documentation et formation, les gestionnaires financiers ont été sensibilisés à la maîtrise des risques, les grandes lignes d'une politique achat commune ont été votées par le conseil d'administration, et des groupes de travail élaborent des procédures communes dans les domaines financier-comptable et des marchés publics. La formation « flux de la dépense » est par ailleurs mise en œuvre, et un travail collaboratif est mené sur la gestion des immobilisations et l'utilisation d'un outil commun « Gestimmo ».

Nelly TOCKO ajoute un point d'avancement sur le contrôle interne comptable selon deux axes :

Un axe organisation avec un diagnostic dépenses : formalisation et analyse des risques, contrôle de supervisions notamment sur les RIB, élaboration de diagrammes de flux de la dépense (flux classique et service facturier) , le suivi et la mise à jour de l'organigramme fonctionnel AC et acteurs transverses, la revue et mise à jour des habilitations informatiques notamment sur la compatibilité des rôles au sein de l'AC, la mise à jour des fiches de poste, la formation et l'amélioration du pilotage de l'activité grâce à l'application ticket Eiffel.

Un axe documentation avec la création, mise à jour des procédures ou modes opératoires, validation et mise en ligne, ainsi que la mutualisation de la documentation et un tableau de suivi des délégations de signature.

Frédéric RAVEL demande si la présentation de la maîtrise des risques a été perçue positivement par les laboratoires et composantes.

Nathalie SEMAILLE fait part de retours positifs sur la séquence « maîtrise des risques » de la formation « flux de dépenses ». Il s'agit de mesures de bon sens et de réglementation qui sont déjà effectives.

La séance est suspendue de 15 heures 30 à 15 heures 45.

6. Présentation de l'étude sur les écarts de rémunération femmes hommes au sein de l'Université Gustave Eiffel

Isabelle NAVIZET signale que pendant le mois de l'égalité, divers événements sont organisés au sein de l'université.

Yannick L'HORTY indique que l'étude sur l'analyse des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes à l'Université Gustave Eiffel a été réalisée par une étudiante, Rahma Bensalem, sous l'impulsion de la vice-présidence égalité et encadrée par deux personnes habilitées à diriger des recherches (HDR).

La base de données recouvre 1 800 agents permanents de l'université des deux anciens périmètres. Le salaire est défini comme la rémunération totale, salaire brut moyen en équivalent temps plein. Les primes ont été agrégées selon leurs caractéristiques.

La différence de salaire entre le salaire moyen des hommes et des femmes, rapportée au salaire moyen des hommes, atteint 14,08 % en faveur des hommes. Pour l'ex-UPEM, dont l'effectif est équilibré, l'écart est de 12,95 %, et de 15,22 % pour l'ex-IFSTTAR où les hommes sont plus représentés que les femmes (environ 60/40).

Il apparaît que les primes ne jouent pas de rôle correcteur ou amplificateur des écarts de rémunération. En revanche, le temps de travail joue un rôle amplificateur dans le périmètre ex-IFSTTAR, où les agents féminins sont surreprésentés dans les postes à temps partiel.

Les écarts sont ensuite ventilés par catégorie d'agents et filières. La différence de rémunération est intracatégorielle dans le périmètre ex-IFSTTAR, alors qu'elle est intercatégorielle dans le périmètre ex-UPEM. Les femmes sont surreprésentées dans les emplois de personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé (BIATSS), moins bien rémunérés que les emplois d'enseignants-chercheurs (ségrégation occupationnelle). Dans le périmètre ex-IFSTTAR, les femmes sont sous-représentées dans les catégories de direction. Il sera intéressant de réitérer cette étude en 2023 ou 2024 pour observer les évolutions de cet écart et les effets de la réforme des primes sur les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.

Caroline TROTOT craint que certaines mesures risquent d'aggraver la situation. Il faut prendre ses responsabilités pour toute action qui devrait changer la structure de répartition générée des emplois.

Stéphanie ROSSANO demande si le plafond de verre est lié au mode de nomination aux postes à responsabilité par la hiérarchie.

Yannick L'HORTY ne s'estime pas en mesure de répondre à cette question.

Samia EL MARS demande des précisions sur les actions susceptibles d'aggraver la situation.

Caroline TROTOT précise qu'elle faisait allusion au repyramidage et aux chaires de professeurs juniors, les viviers de HDR (habilitations à diriger des recherches) disponibles étant majoritairement masculins dans l'établissement. Il faudrait que davantage de femmes deviennent professeur, mais beaucoup ne peuvent pas passer leur HDR pour des questions de conditions de travail. Il sera difficile d'avoir des choix vertueux qui n'accroissent pas le déséquilibre actuel, et le niveau de formation n'est pas encore suffisant pour que chacun ait ce réflexe. Parmi les mesures

correctives, il faut favoriser une organisation du travail qui rende les agents plus libres dans leur choix de recours au temps partiel.

Samia EL MARS évoque la formation des jurys de concours.

Sophie RIEUNIER observe qu'à même niveau de compétence dans le privé, une femme est moins payée qu'un homme, alors que dans la fonction publique, les grilles de salaire empêchent des injustices flagrantes de ce type.

Yannick L'HORTY précise que la répartition dans les catégories explique la plupart des écarts.

Frédéric RAVEL indique que dans les organismes de recherche, le nombre de femmes dans les postes à responsabilité est un indicateur suivi avec attention dans le cadre de la relation à l'Etat.

Frédéric MORET indique que les recrutements se font par des jurys, donc des pairs. On demande aux présidents des comités de sélection de prendre garde aux effets de genre et de sensibiliser les membres du jury.

Par ailleurs, la sur-rémunération des enseignants-chercheurs femmes par rapport aux hommes n'est pas positive, car elle peut découler d'un surinvestissement féminin dans les activités collectives (responsabilités de formation par exemple), ce qui peut avoir des effets sur l'avancement dans la carrière. En outre, il faudrait comprendre pourquoi les femmes sont moins nombreuses en HDR alors que la répartition est égale chez les maîtres de conférences.

Caroline TROTOT l'explique par des facteurs d'ordre privé. Toutefois, il convient de décider de mesures différenciantes pour compenser ces écarts, par exemple des congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT) pour les femmes en maternité qui ne seront pas accordés aux hommes. Il faudrait aussi comprendre si les facteurs pour lesquels les femmes n'évoluent pas autant que les hommes sont liés à l'excellence scientifique ou sont d'autre nature.

Fabrice VIENNE s'enquiert du pourcentage de femmes ayant des postes à haute responsabilité dans l'université.

Isabelle NAVIZET rappelle que les vice-présidences sont paritaires.

Caroline TROTOT indique que la direction des composantes est relativement équilibrée, mais cela cache d'autres disparités. Sur les 10 rémunérations les plus élevées, le déséquilibre est très important.

Frédéric RAVEL souligne que la parité a été exigée pour les représentants de l'état au conseil d'administration.

7. Point sur les effets de la Loi de Programmation de la Recherche

a. Régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC)

Gilles ROUSSEL indique qu'un groupe de travail a été lancé. Ce régime indemnitaire ne concerne pas les chercheurs du Ministère de l'écologie, mais seulement les personnels de statut enseignant-chercheur du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Le régime comprend une partie statutaire qui sera revalorisée jusqu'à 6 400 euros en 2027 (2 800 euros en 2022 pour tous les enseignants-chercheurs).

L'indemnité à l'exercice de fonctions ou responsabilité (composante fonctionnelle) suit une cotation des fonctions et responsabilités en 3 groupes :

- fonctions de direction d'une unité ou d'une composante (18 000 euros maximum) ;
- responsabilités supérieures (12 000 euros maximum) ;
- responsabilités particulières ou missions temporaires (6 000 euros maximum).

On tente de converger entre les différentes composantes.

Les primes individuelles sont liées à une candidature individuelle et se substituent à la prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR). En 2022, elles sont comprises entre un montant plancher de 3 500 euros et un plafond de 12 000 euros. Elles ne prendront pas en compte les fonctions exercées.

L'objectif du groupe de travail est d'aboutir au vote par le conseil d'administration de juin de lignes directrices de gestion de l'université.

b. Cumuls d'activité

La déclaration d'activité accessoire cesse. Pour un personnel concerné, la demande d'autorisation de cumul n'est plus requise tant que l'activité accessoire ne prend pas sur le temps de service. En revanche, une déclaration informative doit être déposée à l'université 15 jours avant le début de l'activité.

Frédéric MORET précise qu'une application de l'ex-IFSTTAR sera étendue à toute l'université pour améliorer la visibilité sur ces sujets.

c. Chaires de professeurs juniors

Gilles ROUSSEL annonce que 8 demandes de chaires de professeurs juniors (CPJ) ont été transmises au ministère, dont 5 de DR MTE et 3 demandes de professeurs des universités. Le processus se poursuivra après le retour du ministère sur les chaires retenues.

d. Repyramidage : désignation des sections CNU concernées par l'ouverture d'une voie temporaire d'accès au corps des professeurs d'université 2021/2022

Gilles ROUSSEL rappelle que la proportion des professeurs des universités dans le corps des enseignants-chercheurs du MESRI était inférieure à celle des directeurs de recherche par rapport aux chercheurs dans l'ensemble des autres corps. L'ambition est d'amener la proportion de professeurs d'université à 37,5 %. Les 3 quarts de ces repyramidages concernent les maîtres de conférences (MCF) hors classe et un quart les MCF Classe Normale ayant 10 ans de services effectifs.

L'Université Gustave Eiffel a obtenu 2 supports au titre de 2021 et 3 au titre de 2022. Le nombre de support proposé pour l'université paraît faible par rapport aux effectifs. Ce nombre est déterminé par le MESRI en fonction des différences de ratios PR/MCF par section conseil national des universités (CNU) et par université. Le ministère a adressé une liste de sections répondant particulièrement à l'objectif national. La liste des sections proposé par le ministère n'est pas totalement cohérent par rapport aux ratios locaux observés.

Les priorités pour 2021 et 2022 sont :

- Privilégier les sections CNU sous-encadrées et signalées par le ministère ;
- Tenir compte des paysages locaux ;
- Respecter les équilibres entre les disciplines et les composantes de formation et de recherche.

Il est proposé de privilégier les sections en dessous de la moyenne de l'université pour commencer le repyramidage, et qui sont sur la liste du ministère. En outre, on ne retient pas les sections où il n'y a pas des candidats potentiels. Sur 8 sections restantes, on propose de retenir les sections 27, 60, 6 et 35 qui correspondent aux critères, ainsi que la section 22 (histoire moderne), pour avoir 2 sections relevant des sciences humaines et sociales

De nouvelles de sections seront proposée pour les repyramidages en 2023, 2024 et 2025. En parallèle, on proposera de relancer les passages professeurs avec le mécanisme du concours 46.3 pour débloquer certaines carrières de maîtres de conférences dans les sections qui ne sont pas concernées par le repyramidage.

Le conseil d'administration est invité à se prononcer sur les propositions de sections suivantes :

2021 :

- 22e section (Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique) ;
- 35e section (Structure et évolution de la terre et des autres planètes).

2022 :

- 6e section (Sciences de gestion et du management) ;
- 27e section (Informatique) ;
- 60e section (Mécanique, génie mécanique, génie civil).

Stéphanie ROSSANO s'enquiert de la parité dans le cadre du repyramidage.

Gilles ROUSSEL répond que selon les sections, des femmes sont présentes ou non. Ce critère sera pris en compte dans la décision finale, mais il s'agit de candidatures individuelles.

Stéphanie ROSSANO constate qu'il n'y a pas de maîtres-ses de conférences HDR dans toutes les sections.

Gilles ROUSSEL confirme l'objectif de rééquilibrage dans les sections comportant moins de femmes. La barrière de HDR limite la possibilité de repyramidage, car certaines personnes n'ont pas passé le HDR à cause de retard de carrière.

Latifa OUKHELLOU demande s'il a été tenu compte du vivier HDR dans le repyramidage.

Gilles ROUSSEL répond que tous les maîtres de conférences ont été interrogés sur leurs intentions de passer un HDR dans les 5 années à venir pour déterminer le vivier.

Frédéric RAVEL regrette que ce cheminement n'ait pas été adressé au préalable aux administrateurs.

Gilles ROUSSEL convient que ces éléments auraient pu être transmis.

La désignation des sections CNU concernées par l'ouverture d'une voie temporaire d'accès au corps des professeurs d'université 2021/2022 est approuvée à la majorité avec 2 abstentions.

Katia LAFFRECHINE s'enquiert des personnes qui n'ont pas la HDR.

Gilles ROUSSEL précise que les repyramidages de 2021 et 2022 ne concernent que des personnes qui ont la HDR. Par ailleurs, si les candidats d'une section font tous l'objet d'avis négatif, on pourrait être amené à ne pas procéder au repyramidage. Les postes seraient reversés au contingent national pour des rattrapages la dernière année de la procédure.

Isabelle NAVIZET souhaite savoir s'il est envisageable de passer à l'échelon inférieur dans ce processus.

Gilles ROUSSEL indique qu'il est impossible de baisser d'indice.

8. Rémunération des intervenants participant à titre accessoire au fonctionnement des jurys de concours d'entrée à l'école d'ingénieurs ESIEE Paris

Claire CORMAN explique que des textes réglementaires permettent de rémunérer les jurys d'admission des élèves en précisant les montants de rémunération.

Alexandra LAUNAY ajoute que les tarifs pratiqués à l'ESIEE avant le transfert sont repris.

Stéphanie ROSSANO demande si des personnels en interne peuvent être concernés par la correction de copies.

Alexandra LAUNAY explique qu'il s'agit généralement de personnes extérieures.

Sophie RIEUNIER s'étonne que des vacataires analysent les dossiers d'entrée à l'ESIEE.

Alexandra LAUNAY explique que l'ESIEE travaillait principalement avec des vacataires récurrents depuis des années.

Samia EL MARS demande des précisions sur la rémunération de la correction de copies.

Isabelle NAVIZET précise que la rémunération est proportionnelle à la durée de l'épreuve.

Stéphanie ROSSANO observe que les corrections de concours sont rémunérées, ce qui n'est pas le cas de l'examen des dossiers dans d'autres composantes.

La rémunération des intervenants participant à titre accessoire au fonctionnement des jurys de concours d'entrée à l'école d'ingénieurs ESIEE Paris sur les montants proposés est approuvée à la majorité avec 1 abstention.

9. Rémunération des experts-évaluateurs du projet européen MSCA-COFUND-Clear-Doc

Agnès JULLIEN indique que 30 doctorants doivent être recrutés dans le cadre du programme CLEAR-Doc. Des experts internationaux évalueront les candidatures réparties en 5 panels thématiques en plusieurs étapes.

On propose la rémunération suivante pour les experts :

- 90 euros par dossier de candidature évalué ;
- 75 euros par audition en tant que membre du jury ;

- 150 euros par participation à des réunions de mise en œuvre.

La rémunération des experts-évaluateurs du projet européen MSCA-COFUND-Clear-Doc est approuvée à la majorité avec 2 abstentions.

ENSEIGNEMENT ET VIE ETUDIANTE

10. Frais de formation 2022/2023

a. Frais de formation continue et VAE inférieurs à 4 000 euros

Muriel JOUGLEUX annonce que les tarifs de VAE ne varient pas.

b. Frais de formation continue supérieurs à 4 000 euros

Muriel JOUGLEUX indique que les tarifs de Formation continue (FC) deviennent forfaitaires par souci de transparence envers les candidats et par cohérence avec les niveaux de prise en charge (NPEC) de l'apprentissage. On propose la suppression des tarifs différenciés (demandeurs d'emploi, entreprises, individuels) et la création d'un tarif unique par niveau de diplôme. Le tarif unique est calculé sur la base des tarifs moyens actuels et adapté en fonction des cas particuliers.

Une politique de réduction tarifaire est mise en place pour le reste à charge :

- Tarif unique compte personnel de formation ou Pôle Emploi pour toutes les formations ouvertes Formation initiale (FI) : 1 500 euros ;
- Maintien de la RENF, Reprise d'étude non financée, en l'absence de financement par un tiers ;
- Des tarifs spécifiques forfaitaires pour les FC dédiées et quelques FI (accompagnés de tarifs réduits pour les personnes partiellement ou non financées).

Les tarifs sont les suivants :

- DUT-BUT : 7 500 euros ;
- Licence générale : 4 000 euros ;
- Licence professionnelle et Master : 7 000 euros

Stéphanie ROSSANO s'enquiert de la fourchette de tarifs constatée.

Muriel JOUGLEUX répond que les premières licences professionnelles vont de 5 400 euros (tarif horaire par volume d'heure) à 8 365 euros. Pour un Master classique, les tarifs d'un Master 1 vont de 3 400 euros à 9 632 euros. On propose un tarif unique de 7 000 euros pour ces deux types de formation.

Denis BUREAU observe que ces différences de prix s'expliquent. Dans certains domaines, les personnes étaient prêtes à payer 3 000 euros et pas 7 000 euros.

Muriel JOUGLEUX précise que ces formations à niveaux de tarification particulièrement bas avaient peu d'étudiants en formation continue.

Samia EL MARS note que toutes les formations de l'École d'Urbanisme de Paris (EUP) sont inférieures à 7 000 euros.

Muriel JOUGLEUX indique que le service de formation continue a travaillé avec les directeurs de composantes qui ont le plus de formations continues.

Gilles ROUSSEL ajoute qu'il sera toujours possible de revenir en arrière. En outre, chaque formation a un nombre d'heures minimum et maximum.

Stéphanie ROSSANO s'enquiert de la comparaison avec d'autres universités.

Muriel JOUGLEUX répond que l'Université Gustave Eiffel se trouve dans la moyenne.

c. Frais de formation initiale

Muriel JOUGLEUX propose, pour un programme d'accompagnement linguistique destinée aux étudiants internationaux sur la langue et la culture françaises, un tarif de 140 euros pour une semaine et 230 euros pour deux semaines tout inclus.

On propose par ailleurs de reconduire les tarifs de 2021 pour les formations spécifiques.

L'ensemble des tarifs proposés est approuvé à la majorité avec 5 abstentions.

11. Bilan CVEC 2021

Ce point est reporté.

DIVERS

12. Avenant relatif au marché de gardiennage

Gilles ROUSSEL explique que les montants ont augmenté avec l'ajout du gardiennage de l'ESIEE Paris. Le conseil d'administration doit donc être consulté.

Valérie BAUDERE précise que le seuil de 1,5 million d'euros sera dépassé avec l'intégration du bâtiment Bienvenue en sus du bâtiment de l'ESIEE ayant fait l'objet d'un avenant en 2021.

Le conseil d'administration approuve l'avenant relatif au marché de gardiennage à l'unanimité.

Pascal ODOT informe le conseil d'administration qu'il sera consulté par écrit sur le marché de voyages pour les mêmes raisons de dépassement du seuil.

Gilles ROUSSEL annonce que le Premier Ministre a confirmé la pérennisation de l'I-SITE pour 8,1 millions d'euros par an. Le Secrétaire général pour l'investissement Bruno Bonnell était également présent, ainsi que les présidents Idex I-SITE.

Il remercie les équipes grâce auxquelles ce label a pu être pérennisé. Les fonds sont désormais définitivement acquis à l'établissement.

La séance est levée à 17 heures 45.

Le Président de l'Université Gustave Eiffel

